

Tribunal de la cité Djamel à Oran

## 15 jours pour la délivrance d'un certificat de nationalité



©  
D.R.

Alors qu'il était délivré en l'espace d'une journée, voire quelques heures, au tribunal de la Cité Djamel, à Oran, le certificat de nationalité n'est désormais remis au demandeur que 10 ou 15 jours plus tard. Des justiciables qui ont déposé, hier, le dossier pour obtenir ce sésame se sont vu prier de revenir le 27 janvier prochain. De quoi s'interroger sur l'utilité de l'informatisation et de la numérisation des services de la justice.